



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RM/JCS

Aux membres de la  
Commission de l'Environnement, du  
Climat, de l'Energie et de  
l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 21 juin 2023

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer que la convocation de la réunion de la commission du mercredi 21 juin 2023 à 15.30 heures, est modifiée comme suit :

**Nouveau lieu de réunion : a lieu par visioconférence**

Un lien permettant de vous connecter à la visioconférence vous sera envoyé par voie de courriel - prière de l'activer 10 minutes avant le début de la réunion.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 24 mai 2023
2. 8041 Projet de loi instaurant un régime d'aides en faveur des propriétaires de maisons et de bâtiments d'habitation construits avant le 31 août 1986 en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg et modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit
  - Rapporteur : Monsieur François Benoy
  - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
3. 8143 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Présentation du projet de loi
  - Examen de l'avis du Conseil d'État
4. 7255 Projet de loi sur les forêts et portant :
  - 1° modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
  - 2° abrogation de :
    - a) l'Édit, Ordonnance et Règlement du 14 septembre 1617 des Archiducs Albert et Isabelle sur le fait des Bois ;
    - b) l'ordonnance modifiée du 13 août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts ;
    - c) l'ordonnance et règlement des Bois du 30 décembre 1754 ;
    - d) l'ordonnance du Conseil provincial du 25 février 1775 sur la conservation des genêts ;

- e) l'ordonnance du Conseil provincial du 22 juillet 1775 défendant de cueillir dans les bois des fruits quelconques ;
- f) le décret du 24 juillet 1779 concernant la glandée et le pâturage dans les bois ;
- g) l'ordonnance du 6 février 1784 sur la conservation des jardins, haies, enclos ;
- h) l'ordonnance du 9 mars 1789 concernant la vente des portions de bois de chauffage ;
- i) le décret des 15-29 septembre 1791 sur l'administration forestière ;
- j) le décret du 28 septembre au 6 octobre 1791 concernant les biens et usages et la police rurale ;
- k) l'ordonnance royale grand-ducale modifiée du 1<sup>er</sup> juin 1840 concernant l'organisation de la partie forestière ;
- l) l'ordonnance royale grand-ducale du 6 juillet 1843, N° 1529, concernant la vente sur pied des coupes de bois domaniales et communales ;
- m) la loi forestière modifiée du 14 novembre 1849 ;
- n) la loi modifiée du 12 mai 1905 concernant le défrichement des propriétés boisées ;
- o) la loi modifiée du 7 avril 1909 concernant la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts ;
- p) la loi modifiée du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés ;
- q) la loi modifiée du 30 janvier 1951 ayant pour objet la protection des bois ;
- r) la loi modifiée du 29 juin 1972 concernant la commercialisation de bois bruts classés C.E.E.

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

- Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'État

5. 8123 Projet de loi portant réorganisation de l'Administration de la nature et des forêts

- Rapporteur : Madame Stéphanie Empain

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État

6. Divers

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Commission  
François Benoy

Pour invitation à :

Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable